



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le



ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

25. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA PÉPINIÈRE 2 » - TRANCHE 1 - Rapporteur : Benjamin DION

Dans le cadre de la cession des 39 lots du lotissement communal « La Pépinière 2 – Tranche 1 », la commune souhaite instaurer un règlement fixant les modalités de leur commercialisation. Ce document précise notamment les démarches à accomplir par les personnes souhaitant acquérir un lot, ainsi que les engagements pris par la commune dans le cadre de cette opération.

Le projet de règlement de commercialisation et les conditions générales de vente, dont copie est annexée à la présente délibération, sont soumis à l'approbation du Conseil municipal. Ce document a vocation à encadrer les relations entre la commune et les acquéreurs potentiels et à garantir la transparence et l'équité de la procédure de commercialisation.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur ce règlement d'attribution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la convention de réserve foncière avec l'établissement public foncier de la Vendée et la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour la réalisation de programmes de logements sur le secteur de la Pépinière,

Vu l'arrêté n° 2025-1493 accordant le permis d'aménager n° PA 085 109 25 00004 en date du 04 décembre 2025,

Vu le projet de règlement d'attribution des lots ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 24 juin 2026,

Considérant les tensions sur l'offre immobilière sur le territoire de la Ville des Herbiers,

Considérant qu'il est d'intérêt général de favoriser l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants et contribuer ainsi au maintien des services, des équipements et à la mixité sociale,

Considérant la délibération n° 21 du Conseil municipal du 6 juillet 2026 relative au recours à l'ADILE de la Vendée pour l'accompagnement de la Ville et des candidats dans le cadre de l'attribution des lots du lotissement communal « La Pépinière 2 »,

Considérant la délibération n° 22 du Conseil municipal du 6 juillet 2026 relative à la détermination des critères et modalités d'attribution des lots à bâtir dits « abordables » - lotissement de communal de « La Pépinière 2 -Tranche 1 »,

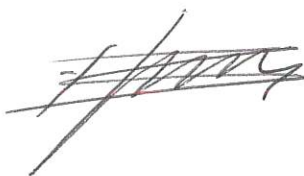
Considérant la délibération n° 23 du Conseil municipal du 6 juillet 2026 relative à la détermination des critères et modalités d'attribution des lots à bâtir dits « maîtrisés » - lotissement de communal de « La Pépinière 2 -Tranche 1 »,

Considérant la délibération n°24 du Conseil municipal du 6 juillet 2026 relative à l'approbation des prix de vente des lots cessibles, hors lots collectifs et lots sociaux pour le lotissement communal « La Pépinière 2 » - Tranche 1,

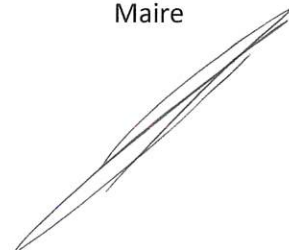
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le règlement d'attribution des lots du lotissement communal « La Pépinière 2 – Tranche 1 »,
- précise que ce règlement s'appliquera à l'ensemble des cessions de lots réalisées dans le cadre de l'opération pour sa première tranche,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUL. 2026